

Suivez votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

Accéder au Service en ligne

Permet de savoir où en est votre demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise). Ayez en main votre certificat provisoire d'immatriculation (CPI).

- Carte grise (certificat d'immatriculation)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00